

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU**

**15 avril 2026**

**Présents :**

Sébastien OMBRAS - Cathy BERENGER - Thierry PIGRENET

David BOURRIE- Ghislaine GLAD -Véronique BRES

Bernard BORNET - Karine PRECIGOUT - Michel WERKEYN

Mickaël DAUVERGNE - Romain GUYOT - Jean claude SERAFINO

Barbara MARTIN - Yann RICHARD

**Absents excusés/procurations :**

Liliane ALLEMAND donne procuration à Sébastien OMBRAS

Nathalie Loubet donne Procuration à Véronique BRES

Cassandra LAROPPE donne procuration à Mickaël DAUVERGNE

Anne-Lise TOURNIER Donne procuration à Ghislaine GLAD

Christine Chaptal donne procuration à Cathy BERENGER

**Secrétaire de séance :** Ghislaine GLAD

Ouverture de la séance à 18H30

**ORDRE DU JOUR :**

- 0 Approbation des comptes-rendus des 19 novembre 2025 et 20 mars 2026
- I Approbation du compte financier unique 2025-Budget principal
- II Affectation des résultats 2025-Budget principal 2026
- III Vote des taux d'imposition 2026- Budget Principal
- IV Fongibilité des crédits au budget principal communal 2026 -7.5%
- V Mise à jour du tableau des emplois
- VI Approbation du budget primitif 2026- budget principal
- VII Subvention aux associations pour l'année 2026
- VIII Subvention au Centre Communal d'actions sociales (1800 euros)
- IX Nomination des membres de la commission communale des impôts directs
- X Election de la commission d'appel d'offres et jury de concours de maîtrise d'œuvre
- XI Désignation d'un délégué pour siéger au conseil d'administration de l'EHPAD

d'Euzet les Bains

XII Création et composition des commissions municipales

XIII Questions diverses

Avant de commencer le conseil municipal, Monsieur le Maire remercie l'assemblée de sa présence

Monsieur le Maire précise que cinq délibérations ont été rajoutées à l'ordre du jour de ce conseil dans le cadre de la Désignation d'un membre du conseil municipal pour la signature des autorisations d'urbanisme dans le cadre des dispositions de l'article L.422-7 du code de l'urbanisme, dans le cadre de la dissimulation des réseaux tranche 1 et tranche 2 et l'adhésion à l'assurance statutaire, contrat de groupe.

18h35 : Arrivée de Romain GUYOT

-----

**0 Approbation des comptes-rendus des 19 novembre 2025 et 20 mars 2026**

Après rappel de quelques grandes lignes des précédents conseils, monsieur le Maire propose l'approbation des comptes rendus.

Aucune objection particulière, les comptes-rendus sont adoptés à l'unanimité.

**I Approbation du compte financier unique 2025-Budget principal**

Madame BERENGER Cathy, adjointe au Maire précise que quelques modifications dans la gestion budgétaire communale imposée par le Trésor public, donc l'Etat, ont été faite car l'article 242 de la loi de finances pour 2019 précise que le « compte financier unique (CFU) se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Sur la base des propositions du bilan final du Gouvernement remis au Parlement sur l'expérimentation du compte financier unique, l'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralise le CFU au plus tard au titre de l'exercice 2026. C'est pour cette que le CFU est présenté au conseil sous cette nouvelle formule.

Le budget général de l'exercice 2025 pour lequel le compte financier unique est soumis s'est exécuté du 01/01/2025 au 31/12/2025 pour les opérations de la section d'investissement et du 01/01/2025 au 31/12/2025 pour les opérations de la section de fonctionnement.

Il ressort de l'ensemble des éléments présentés :

### Investissement :

Dépenses 596.034,50€ - Recettes 761.287,31 € -

RAR 575.569,50 € (dépenses) – 3837,00 € (recettes)

### Fonctionnement :

Dépenses 1.510.573,56 € - Recettes : 1.767.827,39€

Besoin net en section d'investissement : 400.897,11 €

Recettes de fonctionnement reportée au R002/BP2026 : 105.528,61 €

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2026.

Monsieur le Maire ne participe pas au vote, Mme Cathy BERENGER propose au Conseil Municipal d'approuver le compte financier unique 2025 – Budget principal.

18 voix pour

0 contre

0 abstention

## II Affectation des résultats 2025-Budget principal 2026

Monsieur le Maire constate et expose que le compte financier unique présente les résultats financiers suivants :

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2025 COMMUNE DE VEZENOBRES</b>				
		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDE EXECUTION</b>
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE 2025</b>	FONCTIONNEMENT	1.510.573,56 €	1.767.827,39 €	257.253,83 €
	INVESTISSEMENT	596.034,50 €	761.287,31 €	165.252,81 €
<b>REPORT N-1 (reports 2024)</b>	FONCTIONNEMENT 002	0€	249.171,89 €	
	INVESTISSEMENT 001	0€	5.582,58 €	170.835,39€ (165.252,81+5582,58€)
<b>TOTAL REA - REPORT</b>		<b>2.106.608,06 €</b>	<b>2.783.869,17 €</b>	
<b>RESTES A REALISER EN N+1 soit reports sur BP26</b>	FONCTIONNEMENT	0 €	0 €	
	INVESTISSEMENT	575.569,50 €	3837 €	571.732,50€
<b>RESULTATS CUMULES</b>		2.682.177,56 €	2.787.706,17 €	= 105.528,61 € R002 / F
<b>Besoin net de la section INVEST</b>	571.732,50€ - 170.835,39€			<b>C1068 : 400.879,11 €</b>
<b>R002 FONCT</b>				<b>105.528,61 €</b>

### Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 5582,58 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 249.171,89 €

**Soldes d'exécution 2025 :**

Un solde d'exécution de la section d'investissement de : 257.253,83 €

Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de : 165.252,81 €

**Restes à réaliser (reports) :** Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 575.569,50 €

En recettes pour un montant de : 3837,00 €

**Besoin net de la section d'investissement :**

**Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 400.879,11 €  
(575.569,50 € - 3837,00 € = 571.732,50 € - 170.835,39 €)**

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

**Compte 1068 :** Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 400.879,11 €

**Ligne 002 :** Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) 105.528,61 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Les résultats du Compte Financier Unique 2025 du budget principal sont affectés ainsi,

- **Compte 1068 :** Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 400.879,11 €
- **Ligne 002 :** Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 105.528,61 €

Il est fait le point sur quelques opérations qui pourront être menées au cours de l'année, ainsi que sur les postes qui ont été abondés (exemple pour le groupe scolaire afin de compléter la pose des stores, et de changer le grillage ainsi que le portail), une augmentation pour la section Murs et voirie, pour l'aménagement de l'oppidum ainsi que pour le champ de foire car il faudra payer le parking, les honoraires des architectes suite au concours, ainsi que l'entreprise Hours pour les plantations ....

Sébastien Ombras pense qu'il serait utile de solliciter auprès de la perception la valeur patrimoniale de la commune. Cette demande sera effectuée.

Dans le cadre des charges financières, il précise que Vézénobres a une population de 1990 habitants, ce chiffre compte la population, nonobstant le double-compte (ex MFR avec les pensionnaires), la strate de référence INSEE est donc inférieure à 2000 habitants sur une base de 2023, mais il faut noter que la population du lotissement le Bercaude n'a pas été transcrite lors du dernier recensement ce qui fausse les chiffres tout de même, mais c'est une gestion INSEE, il y a toujours un décalage dans les enregistrements de population. Ainsi on constate que l'endettement par habitant avec cette strate est de 700 euros/ha ce qui nous place sur les moyennes les plus hautes de la strate, alors que si nous avions enregistré ne serait-ce que les habitants de Bercaude nous serions nettement mieux placés avec ces nouveaux comptes.

Le budget présenté aujourd'hui est sans emprunt, l'intérêt est de pouvoir emprunter lorsque les taux sont au plus bas comme nous l'avons déjà fait avec un taux à 0.80 d'intérêt.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le l'affectation des résultats 2025 – Budget principal 2026.

19 voix pour

0 contre

0 abstention

### **III Vote des taux d'imposition 2026- Budget Principal**

Il convient de fixer le taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2026, monsieur le Maire propose de modifier les taux d'imposition THRS en 2026 à savoir :

- 43,98 % pour la taxe foncière bâtie
- 84,66 % pour la taxe foncière non bâtie
- 13,48 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Il précise que ces taux permettent d'assurer le produit total des impôts directs communaux finançant toutes les dépenses courantes de la Ville, y compris les cotisations versées aux différents syndicats et groupements dont la commune est membre.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver ces décisions

19 voix pour

0 contre

0 abstention

### **IV Fongibilité des crédits au budget principal communal 2026 -7.5%**

La fongibilité des crédits permet au Maire de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans une limite fixée à 7,5% des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des dépenses de personnel.

Monsieur le Maire propose que le conseil lui donne l'autorisation d'effectuer des virements de crédits de paiements de section à section, sans dépasser le pourcentage autorisé.

**FONCTIONNEMENT 7,5 % et INVESTISSEMENT 7,5 %**

19 voix pour

0 contre

0 abstention

**V Mise à jour du tableau des emplois**

Pour le bon fonctionnement de la collectivité et pour permettre les avancements de grade au sein de la collectivité, Monsieur le Maire propose à l'assemblée, d'adopter le tableau des emplois suivants :

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	DURÉE HEBDOMADAIRE	OBSERVATIONS
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
ATTACHE TERRITORIAL	Attaché	COMPLET 37H	A SUPPRIMER
REDACTEUR TERRITORIAL	Rédacteur principal de 2ème classe	35H/semaine	
	Rédacteur territorial	35 H / semaine	
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	Adjoint administratif principal de 1ère classe	COMPLET 35H	A SUPPRIMER
	Adjoint administratif principal de 1ère classe	COMPLET 39H	
	Adjoint administratif principal de 2ème classe	COMPLET 35H	
	Adjoint administratif	COMPLET 35 h	
	Adjoint administratif	COMPLET 35 h	A SUPPRIMER
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL	Agent de maîtrise principal	COMPLET 39H	
	Agent de maîtrise principal	COMPLET 39H	
	Agent de maîtrise	COMPLET 39H	
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Adjoint technique principal de 1ère classe	COMPLET 39H	
	Adjoint technique principal de 1ère classe	COMPLET 39H	
	Adjoint technique de 1ère classe	COMPLET 39H	
	Adjoint technique	COMPLET 39H	

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	DURÉE HEBDOMADAIRE	OBSERVATIONS
	principal de 2ème classe		
	Adjoint technique	2 postes COMPLET 35h	
<b>FILIERE SPORTIVE</b>			
EDUCATEUR TERRITORIAL	ETAPS de 1ère classe	COMPLET 35h	A SUPPRIMER

Monsieur le Maire propose d'adapter le projet de mise à jour des tableaux d'emplois

19 voix pour

0 contre

0 abstention

#### **VI Approbation du budget primitif 2026- budget principal**

Le projet de budget primitif pour l'année 2026 s'équilibre en dépenses et en recettes, pour le fonctionnement à 1.879.419,61 € (euros) et pour l'investissement à 1.421.614,99 € (euros), SOIT un budget total de 3.301.034,60 € (euros).

Sébastien Ombras propose d'adopter le budget principal 2026

BUDGET PRINCIPAL (M57 abrégée)	DÉPENSES (€)	RECETTES (€)
Fonctionnement	1.879.419,61 €	1.879.419,61€
Investissement	1.421.614,99 €	1.421.614,99 €

19 voix pour

0 contre

0 abstention

#### **VII Subvention aux associations pour l'année 2026**

Le maire souligne qu'il est nécessaire de soutenir les initiatives et les activités portées par les structures associatives de la commune, un crédit est donc ouvert au budget principal 2026.

La commission associations devra se réunir pour étudier l'ensemble des dossiers déposés car la subvention est conditionnée par le dépôt d'un dossier de demande type, comprenant non seulement des éléments d'activités mais également un budget prévisionnel de la structure.

Aujourd'hui les subventions permettant le versement annuel obligatoire à la COOPERATIVE SCOLAIRE et au GDSA (Groupement de Défense Sanitaire Apicole) sous convention avec la commune de Vézénobres pourront être versées.

ASSOCIATION	MONTANT
Coopérative Scolaire école élémentaire	300,00 €
Groupement de Défense Sanitaire Apicole (par convention autorisée par délibération n° : DEL03034821A0005 du 24/03/2021)	200,00 €
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS :</b>	<b>500,00 €</b>

Le maire propose non seulement d'attribuer une subvention de fonctionnement aux deux structures ci-dessus mentionnées mais de lui attribuer aussi le pouvoir de signer tous les documents liés à ce projet.

19 voix pour

0 contre

0 abstention

#### **VIII Subvention au Centre Communal d'actions sociales (1800 euros)**

Le conseil municipal doit délibérer pour attribuer le budget de fonctionnement du CCAS, la somme de 1800 euros est proposée, comme pour les années antérieures.

Monsieur le Maire propose la validation de cette proposition au profit du CCAS

19 voix pour

0 contre

0 abstention

#### **IX Nomination des membres de la commission communale des impôts directs**

Par courrier, monsieur le Directeur des Finances Publiques sollicite le Maire de bien vouloir inviter le Conseil Municipal à dresser la liste de **21 contribuables** devant lui permettre, selon les prescriptions de l'article 1650 du Code Général des Impôts, de choisir les membres de la Commission Communale des Impôts Directs. Le Conseil Municipal a désigné les personnes suivantes :

**CONTRIBUABLES DOMICILIÉS DANS LA COMMUNE**

<b>NOM - PRENOM</b>	<b>DATE NAISSANCE</b>	<b>DOMICILE</b>
1- RICHARD Yann	14/02/1967	20, Rue Basse 30360 VEZENOBRES
2 – PIGRENET Thierry	03/04/1960	79, Place des Cevennes 30360 VEZENOBRES
3- DAUVERGNE Mickael	08/05/1989	105, Route de la Gare 30360 VEZENOBRES
4- MARTIN Barbara	10/10/1970	26, Rue Basse 30360 VEZENOBRES
5- WERKEYN Michel	21/05/1961	294, Chemin de la Combe de Charry 30360 VEZENOBRES
6- REBOUL Bernard	12/05/1948	1558, Ancienne route de Nîmes D936 30360 VEZENOBRES
7- VIDAL Monique	24/03/1953	348, Avenue des Cevennes 30360 VEZENOBRES
8- IAQUINTA Robert	06/04/1958	363, Chemin de Bercaude 30360 VEZENOBRES
9- PACHON Richard	09/05/1950	33, Rue Basse 30360 VEZENOBRES
10- DAUVISSAT Christophe	16/05/1974	423, Chemin de Bercaude 30360 VEZENOBRES
11- ALLEMAND Liliane	11/10/1961	363, Chemin de la Piole 30360 VEZENOBRES
12- TOURNIER Anne-Lise	10/05/1959	284, Chemin du Mas de la Corse 30360 VEZENOBRES
13- BORNET Bernard	08/10/1966	1178, Ancienne route de Nîmes D936 30360 VEZENOBRES
14- GLAD Ghislaine	12/01/1958	686, Chemin du Stade 30360 VEZENOBRES
15- LOUBET Nathalie	31/07/1970	43, Chemin des Verriers – 8 Mas des Verriers 30360 VEZENOBRES
16- MICHEL Eric	16/07/1957	446, Chemin de Bercaude 30360 VEZENOBRES

17- MAURIN Luc	12/02/1949	115, Chemin de Bauron 30360 VEZENOBRES
18- BOURRIE David	18/08/1972	828, Chemin du Devois 30360 VEZENOBRES
19- BERENGER Cathy	12/12/1963	84, Chemin de Camprieu 30360 VEZENOBRES
<b><u>CONTRIBUABLES DOMICILIÉS HORS DE LA COMMUNE</u></b>		
<b>NOM - PRENOM</b>	<b>DATE NAISSANCE</b>	<b>DOMICILE</b>
20- VANUXEEM Patrick	09/10/1975	469, Rue de la Burguerine 30560 SAINT-HILAIRE-DE-BRETHMAS
21 GRANGE Sebastien	24/04/1978	128, Chemin des Gardies 30360 MONTEILS

Cette liste est validée à l'unanimité des membres présents. Le Directeur des finances publiques choisira ensuite les membres de la commission communale des impôts directs.

**X Election de la commission d'appel d'offres et jury de concours de maitrise d'œuvre**

Lors du conseil municipal du 15 mars 2026, cette commission avait été constituée par un vote à main levée. Nous sommes contraints de recommencer car cette commission doit être validée par un vote à bulletin secret et ce conformément aux textes en vigueur. Le conseil municipal décide de procéder au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres

- La liste n°1 présente

<b>LISTE N°1</b>	
<b>TITULAIRES</b>	<b>TITULAIRES</b>
- Anne-Lise TOURNIER	- Thierry PIGRENET
- Ghislaine GLAD	- Bernard BORNET
- Liliane ALLEMAND	- Cathy BERENGER

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

Nombre de votants : 19

Suffrages exprimés : 19

Ainsi répartis :

La liste N°1 obtient 100% voix

Quotient électoral = 100%

A la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes, la liste n°1 obtient 100% sièges.

### **SONT AINSI DÉCLARÉS ÉLUS**

<b>COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET JURY DE CONCOURS DE MAITRISE D'OEUVRE</b>	
<b>TITULAIRES</b>	<b>TITULAIRES</b>
- Anne-Lise TOURNIER	- Thierry PIGRENET
- Ghislaine GLAD	- Bernard BORNET
- Liliane ALLEMAND	- Cathy BERENGER

### **XI Désignation d'un délégué pour siéger au conseil d'administration de l'EHPAD d'Euzet les Bains**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026 c'est l'Hôpital d'Ales qui gère l'EHPAD d'Euzet en lieu et place de L'Hôpital d'Uzès, depuis cette date l'établissement est au complet en termes de patients. L'Agence Régionale de Santé a sollicité un audit notamment financier de l'établissement. Actuellement il n'y a plus de médecin coordinateur. L'hôpital d'Ales pallie à cette carence. L'établissement a été étudié lors de sa conception pour recevoir un médecin à temps complet qui pourrait aussi suivre sa patientèle privée au sein de cette structure. Il est à noter que le budget de la commune ne peut en aucun cas intervenir dans le budget de l'établissement.

Aujourd'hui il, est nécessaire de désigner un délégué qui puisse siéger au Conseil d'Administration de l'EHPAD Jean Lassere à EUZET. Sébastien OMBRAS est candidat à ce poste.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la désignation de Monsieur OMBRAS Sébastien, Maire de VEZENOBRES en qualité de délégué titulaire du Conseil d'Administration de l'EHPAD Jean Lassere à EUZET

### **XII Création et composition des commissions municipales**

Suite à l'élection du 15 mars 2026, il y a lieu conformément au code des collectivités de créer des commissions communales. Une précédente délibération prise le 20 mars 2026 mettait en place une partie des dites commissions. Cependant cette nouvelle délibération annule et remplace celle du 20 mars enregistrée sous le numéro N° DEL 03034826A0006.

Le conseil municipal décide de la composition des commissions selon le tableau ci-dessous mentionné, voté à l'unanimité des membres présents :

<b>C.C.A.S (Centre Communal d'Actions Sociales) (20/03/2026)</b>	
TITULAIRES	TITULAIRES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Veronique BRES</li> <li>- Christine CHAPTAL</li> <li>- Yann RICHARD</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ghislaine GLAD</li> <li>- Nathalie LOUBET</li> <li>- Anne-Lise TOURNIER</li> </ul>

<b>COMMISSION DES FINANCES (20/03/2026)</b>	
TITULAIRES	TITULAIRES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Liliane ALLEMAND</li> <li>- Thierry PIGRENET</li> <li>- Nathalie LOUBET</li> <li>- Sebastien OMBRAS</li> <li>- Cathy BERENGER</li> <li>- David BOURRIE</li> <li>- Ghislaine GLAD</li> <li>- Romain GUYOT</li> <li>- Veronique BRES</li> <li>- Mickaël DAUVERGNE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Barbara MARTIN</li> <li>- Yann RICHARD</li> <li>- Anne-Lise TOURNIER</li> <li>- Bernard BORNET</li> <li>- Karine PRECIGOUT</li> <li>- Michel WERKEYN</li> <li>- Christine CHAPTAL</li> <li>- Jean-Claude SERAFINO</li> <li>- Cassandra LAROPPE</li> </ul>

<b>COMMISSION RESSOURCES HUMAINES (15/04/2026)</b>	
TITULAIRES	TITULAIRES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- BERENGER Cathy</li> <li>- GLAD Ghislaine</li> <li>- BOURRIER David</li> <li>- PIGRENET Thierry</li> <li>- BRES Véronique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- TOURNIER Anne-Lise</li> <li>- BORNET Bernard</li> <li>- CHAPTAL Christine</li> <li>- GUYOT Romain</li> <li>- LOUBET Nathalie</li> </ul>

**TRAVAUX BÂTIMENTS COMMUNAUX ET VOIRIES DIVERSES (15/04/2026)**

TITULAIRES	TITULAIRES
- BERENGER Cathy - GLAD Ghislaine - BOURRIER David - PIGRENET Thierry - DAUVERGNE Mickaël	- TOURNIER Anne-Lise - BORNET Bernard - WERKEYN Michel - ALLEMAND Liliane

**COMMISSION COMMUNICATION, INFORMATIONS, CÉRÉMONIES (15/04/2026)**

TITULAIRES	TITULAIRES
- BERENGER Cathy - GLAD Ghislaine - TOURNIER Anne-Lise - LAROPPE Cassandra - PIGRENET Thierry	- BORNET Bernard - DAUVERGNE Mickaël - -

**COMMISSION CADRE DE VIE, ESPACE VERT, LABELLISATIONS, JUMELAGE, VERGER  
CONSERVATOIRE, MARCHÉS (15/04/2026)**

TITULAIRES	TITULAIRES
- Liliane ALLEMAND - TOURNIER Anne-Lise - GLAD Ghislaine - MARTIN Barbara - RICHARD Yann	- LAROPPE Cassandra - BERENGER Cathy - CHAPTAL Christine - LOUBET Nathalie

**COMMISSION AGRICULTURE, RUISSEAUX, CHEMINS RURAUX, RÉSEAUX (15/04/2026)**

TITULAIRES	TITULAIRES
- BOURRIER David - PIGRENET Thierry - GUYOT Romain	- CHAPTAL Christine - WERKEYN Michel

**COMMISSION ASSOCIATIONS, CULTURE, ARTS, SPORT, FESTIVITÉS (15/04/2026)**

TITULAIRES	TITULAIRES
- ALLEMAND Liliane - GLAD Ghislaine - TOURNIER Anne-Lise - PIGRENET Thierry - DAUVERGNE Mickaël	- LAROPPE Cassandra - BERENGER Christine - CHAPTAL Christine - BOURRIER David - LOUBET Nathalie

<b>COMMISSION FUNÉRAIRE (15/04/2026)</b>	
TITULAIRES	TITULAIRES
- GLAD Ghislaine - BORNET Bernard	- BRES Véronique - BOURRIE David

<b>COMMISSION MEDIATHEQUE, MAISON DE LA JEUNESSE ET DES ASSOCIATIONS, CHAMP DE FOIRE (15/04/2026)</b>	
TITULAIRES	TITULAIRES
- Liliane ALLEMAND - Thierry PIGRENET - Nathalie LOUBET - Sebastien OMBRAS - Cathy BERENGER - David BOURRIE - Ghislaine GLAD - Romain GUYOT - Veronique BRES - Mickaël DAUVERGNE	- Barbara MARTIN - Yann RICHARD - Anne-Lise TOURNIER - Bernard BORNET - Karine PRECIGOUT - Michel WERKEYN - Christine CHAPTAL - Jean-Claude SERAFINO - Cassandra LAROPPE

<b>COMMISSION OPPIDUM et AIRE DE CAMPING CAR (15/04/2026)</b>	
TITULAIRES	TITULAIRES
- ALLEMAND Liliane - GLAD Ghislaine - MARTIN Barbara - BORNET Bernard - BRES Véronique - TOURNIER Anne Lise	- RICHARD Yann - CHAPTAL Christine - BOURRIE David - PIGRENET Thierry - LOUBET Nathalie

<b>COMMISSION ECONOMIES ET COMMERCE (15/04/2026)</b>	
TITULAIRES	TITULAIRES
- ALLEMAND Liliane - GLAD Ghislaine - RICHARD Yann - BERENGER Cathy - MARTIN Barbara	- WERKEYN Michel - TOURNIER Anne-Lise - GUYOT Romain

Cette commission a nouvellement été créée afin de pouvoir favoriser et aider dans la mesure du possible l'implantation de nouveaux commerces et entreprises sur notre commune avec notamment de développement de la zone des Saint Jean.

<b>COMMISSION GROUPEMENTS D'ACHATS (15/04/2026)</b>	
<b>TITULAIRES</b>	
- WERKEYN Michel - GUYOT Romain - SERAFINO Jean-Claude	

**XII BIS URBANISME – Désignation d'un membre du conseil municipal pour la signature des autorisations d'urbanisme dans le cadre des dispositions de l'article L.422-7 du code de l'urbanisme.**

Sébastien OMBRAS, explique qu'il est nécessaire de prendre une délibération spécifique afin de donner délégation de signature à un membre du conseil municipal dans le cadre d'une demande d'autorisation d'urbanisme en son nom personnel ou en qualité de mandataire et ce dans la mesure où il serait considéré comme intéressé au projet et ne pourra donc intervenir à la signature des décisions y afférentes. Il précise également qu'un adjoint bénéficiant d'une délégation de signature ne pourrait non plus intervenir pour la signature de telles décisions. Il propose que Mme BERENGER Cathy puisse prendre toutes décisions dans le cadre d'une demande d'autorisation d'urbanisme en son nom personnel ou en qualité de mandataire.

**Le Maire ne participe pas au vote, le Conseil municipal délibère et valide cette proposition à l'unanimité des membres présents**

**17 voix pour**

**0 contre**

**0 abstention**

**XII Ter COMMANDE PUBLIQUE – Gard SMEG - Vézénobres secteur N° 05 Plan des aires – Dissimulation des réseaux secs – Tr 1 – OP 25-126**

Monsieur le Maire expose le projet envisagé pour les travaux coordonnés « Plan des Aires - Dissimulation des réseaux secs - Tr. 1 ». Ce projet s'élève à 145 095,89 € HT soit 174 115,07 € TTC. Le SMEG a été sollicité par la Mairie pour réaliser la première tranche de dissimulation des réseaux secs aériens au niveau du Plan des Aires dans le cadre du futur projet d'aménagement voirie. Il sera prévu de mettre en souterrain le réseau électrique, éclairage public et celui de télécommunications sur une distance approximative de 300 ML. La part restant à la charge de la commune s'élève approximativement à 59 000 euros.

Le conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité des membres présents et autorise le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires à cette opération.

**XII Quater COMMANDE PUBLIQUE – Gard SMEG - Vézénobres secteur N° 05 Plan des aires – Dissimulation des réseaux secs – Tr 2 – OP 25-304**

Cette opération vient en complément de l'opération ci-dessus mentionnée (2ème tranche) pour une distance de 320 ML. Ce projet s'élève à 145 773,38 € HT soit 174 928,06 € TTC. La part restant à la commune est quasiment identique à la tranche 1 soit 59 000 euros.

Le conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité des membres présents et autorise le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires à cette opération

**XII Quinques FONCTION PUBLIQUE – Assurance Risques statutaires : Adhésion au contrat groupe ' assurance statutaire » proposé par le centre de gestion du Gard du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026**

Le Centre de Gestion du Gard accompagne les collectivités et établissements public qui lui sont affiliés pour couvrir les risques statutaires auxquels ils sont exposés. Le contrat actuel arrivant à expiration le 31/12/2025, le centre de gestion a proposé un nouvel opérateur aux employeurs affiliés à compter du 1er janvier 2026. Gard. Il propose une couverture à taux unique pour les collectivités de moins de 30 agents CNRACL. L'adhésion au contrat groupe est liée à la signature d'une convention de gestion. Sébastien Ombras propose d'adhérer au contrat groupe « Assurance Statutaire » proposé par le Centre de Gestion du Gard à compter du 1er janvier 2026 et de choisir la formule suivante :

<b>FORMULES TOUS RISQUES – AGENTS CNRACL</b>	<b>TAUX DE COTISATION</b>
Franchise <b>10</b> jours en maladie ordinaire, y compris 1 jour de carence	<b>7.51 %</b>

et de l'autoriser à signer non seulement tous les documents relatifs au contrat d'assurance statutaire du CDG 30 mais aussi la convention d'adhésion au service « Assurance Statutaire » proposée par le CDG 30.

19 voix pour

0 contre

0 abstention

### **XIII Questions diverses**

- Le Maire informe qu'un arrêté d'interdiction de circuler pour les quads, motos non immatriculées et les petites motos a été pris pour interdire le passage sur certains chemins communaux et de randonnée, et terrains communaux

(exemple pour le terrain face au lotissement le Bercaude)

- L'entreprise Vidal a pris du retard pour la réalisation du parking à proximité de la pharmacie du fait des conditions atmosphériques de ces derniers mois, il est demandé de voir si des travaux à minima pouvaient être réalisés, sans pour l'heure tomber l'abri bus, ni faire l'accès vers le parking de l'espace santé... **à suivre**

- Le terrain annexé par la Mairie suite à une procédure de bien vacant sans maître, sera débroussaillé par une entreprise compte tenu du risque incendie,

- Divers courriers ont été envoyés et d'autres restent à faire à leur propriétaire dans le cadre des OLD et des terrains en zone urbaine devant être nettoyés pour lutter contre le risque incendie, tout comme pour les végétations débordantes sur le domaine public ou masquant les panneaux de circulation routière. D'ailleurs la Sté Orange a transmis un courrier en Mairie pour signaler les obligations de chaque propriétaire riverain dans le cadre de l'entretien des lignes qui leur incombent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

